

Conseil Municipal du 3 octobre 2022

à 18h00

N°ordre 43
N° identifiant 2022-0240

Titre Convention de partenariat recherche et développement entre Grand Poitiers Communauté urbaine, la Ville de Poitiers et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) pour le déploiement de l'outil services écosystémiques rendus par les arbres, modulés selon l'essence (Sésame)

Rapporteur(s) M. Pierre NÉNEZ
Date de la convocation 26/09/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance

PJ.
Convention partenariat Sésame
Annexe convention Sésame

Membres en exercice 0
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 **Mandants** _____ **Mandataires** _____

Observations

Projet de délibération étudié par:	Commission Transition écologique et résilience
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Adjointe Transition écologique Direction Nature - Biodiversité
------------------	--

Les services rendus par la nature ont un rôle prépondérant dans l'aménagement du territoire pour en préserver et restaurer la résilience. Ils contribuent en grande partie à la qualité des espaces publics, à leur attractivité mais aussi à leur soutenabilité. Que les services soient à vocation écologique (services écosystémiques rendus en termes de qualité de l'air, support de biodiversité, gestion de l'eau pluviale, etc...) ou dans une logique d'adaptation au changement climatique (régulation des îlots de chaleur urbains), les acteurs locaux et les habitants ont aujourd'hui des attentes importantes en matière de végétalisation de l'espace public et de renaturation des villes.

Le plan Canopée est la stratégie dont se dote notre territoire pour le développement coordonné de sa couverture arborée. Les arbres rendent de nombreux services et leur présence est toujours un élément positif, toutefois le choix de l'essence et du lieu doit être fait avec précision pour en optimiser les bienfaits. En choisissant judicieusement quelles essences planter en fonction des effets spécifiques recherchés (ombre, structuration du paysage, continuités écologiques, production mellifère ou fruitière, etc.), les arbres conforteront leur rôle premier dans la transition écologique du territoire. En aidant à la décision dans ce domaine, l'outil services écosystémiques rendus par les arbres, modulés selon l'essence (Sésame) du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) permet d'utiliser la renaturation comme outil de réponse à l'objectif d'un territoire engagé et résistant face au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité. L'étude de déploiement de cet outil sur le territoire de la ville de Poitiers permettra d'enrichir la démarche de développement de la nature en ville.

Le Cerema propose d'accompagner le territoire dans sa stratégie de végétalisation en axant l'approche sur les services rendus par les arbres tout en intégrant la nécessaire adaptation de la palette végétale face au changement climatique.

Pour cela, le Cerema épaulera la Communauté urbaine et la ville en déclinant localement le projet Sésame, outil d'aide à la décision qui vise à sélectionner les essences plantées en fonctions des services écosystémiques rendus, tout en prenant en compte les contraintes que peuvent générer les arbres (allergies, réseaux racinaires, taille, etc...).

Au-delà de ces attendus, le partenariat répondra à une volonté de :

- monter en compétence collectivement
- gagner en transversalité sur l'approche du végétal en milieu urbain
- aider à la structuration d'une approche convergente sur « le patrimoine végétal au service de la qualité des espaces publics d'aujourd'hui et de demain ».

Pour atteindre ces objectifs, le Cerema s'appuiera sur l'expertise des services de la Ville de Poitiers et de Grand Poitiers Communauté urbaine, des associations et des acteurs du territoire engagés sur le végétal qui seront invités aux comités techniques. L'étude se déroulera sur 18 mois, répartissant ainsi l'investissement sur trois exercices budgétaires. Ainsi, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement Sésame			
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Déclinaison locale de l'outil Sésame	39 000,00 €	Financement Cerema (40 %)	15 600,00 €
		PPI plan Canopée Grand Poitiers Communauté urbaine (30 %)	11 700,00 €
		PPI plan Canopée Ville de Poitiers (30 %)	11 700,00 €
		Subvention région (AAP Nature et Transitions)	En cours d'étude*
Valorisation du partenariat	4 000,00 €	PPI plan Canopée Grand Poitiers Communauté urbaine (50 %)	1 000,00 €
		PPI plan Canopée Ville de Poitiers (50 %)	1 000,00 €
		Subvention région (AAP Nature et Transitions)	En cours d'étude*
Total	43 000,00 €	Total	43 000,00 €

*La possibilité d'intégrer l'outil Sésame à l'Appel A Projet Nature et Transitions porté par la Nouvelle-Aquitaine, apportant un subventionnement plafonné à 60 % des dépenses TTC, est en cours d'étude.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de partenariat tripartite Cerema, Grand Poitiers Communauté urbaine, Ville de Poitiers dont le détail figure en annexe
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet
- d'imputer les dépenses correspondantes à l'opération 2002 « Plan Canopée et végétalisation des cours d'écoles », article 2128 du budget Principal.

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		

RESULTAT DU VOTE

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.10
Nomenclature Préfecture	Divers